



Un scénario de reprise modérée pour l'économie belge, confrontée à un contexte incertain et à des défis majeurs

L'économie mondiale est sortie de la récession dans le courant de l'année 2009, retrouvant le chemin de la croissance plus rapidement que prévu par la plupart des analystes, surtout sous l'impulsion des grandes économies émergentes d'Asie et de l'économie américaine. La vigueur des politiques budgétaire et monétaire de réponse à la crise et les opérations de soutien au secteur financier expliquent ce rebond dans une large mesure. Les organisations internationales retiennent actuellement le scénario d'une reprise de l'économie mondiale qui s'affirme en 2010-2011 et se consolide à moyen terme, mais reste timide dans la zone euro (1,2% en 2009, 1,5% en 2010 et 2,1% sur la période 2012-2015).

La marge d'incertitude est cependant très large : l'explosion des déficits et des dettes des Etats, les facteurs d'instabilité du système financier et la persistance de déséquilibres au niveau des échanges et mouvements de capitaux entre grandes zones et entre pays membres de la zone euro constituent autant de menaces de turbulences sur la croissance. La capacité des autorités à coopérer au niveau international et européen pour maîtriser ces risques est fondamentale pour préserver et consolider la reprise. En particulier, le timing et les modalités de l'assainissement budgétaire devront à la fois garantir la capacité des Etats à couvrir leur besoin de financement dans de bonnes conditions et éviter tout choc récessif.

Dans un tel scénario, la croissance de l'économie belge avoisinerait 1,5% par an en 2010 et 2011 et dépasserait 2% par an ensuite. Les effets sur l'emploi de la récession de 2009 continueraient à se manifester : l'emploi devrait reculer de 33 000 unités en 2010 et n'enregistrer qu'une progression très limitée en 2011 (de 7 000 unités). L'accélération de la croissance à partir de 2012 devrait permettre d'accroître l'emploi de près de 50 000 unités par an en moyenne. Le taux d'emploi par rapport à la population âgée de 20 à 64 ans passerait en 2008 de 68% à 66,3% en 2010 et 67,7% en 2015, ce qui est très éloigné de l'objectif européen de 75%.

Les hausses salariales resteraient encadrées par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité : vu la croissance des salaires prévue chez nos trois principaux partenaires commerciaux, la croissance du salaire brut horaire hors index serait très faible en 2011-2012 (0,6% sur les deux années) et atteindrait 1,5% à partir de 2013, en l'absence d'opération de rattrapage du handicap de compétitivité

salariale qui s'est creusé de 1997 à 2010 entre la Belgique et les trois partenaires (3%).

L'inflation serait chaque année inférieure à 2%, malgré une hausse des prix du pétrole et de l'énergie forte en 2010 et soutenue ensuite, compte tenu d'un coût salarial unitaire nominal qui – circonstance exceptionnelle – serait en recul en 2010, enregistrerait une croissance inférieure à 1% par an en 2011 et 2012 et serait proche de 2% par an en moyenne en 2013-2015. La maîtrise de la croissance du coût salarial qui est assurée par le dispositif d'encadrement des hausses salariales susmentionné apparaît essentielle face à la pression concurrentielle exercée par l'Allemagne qui mène depuis plusieurs années une politique de rigueur salariale extrême et vu les leçons à tirer de l'expérience des économies du Sud de la zone euro. Celles-ci sont notamment confrontées aux conséquences du dérapage très important de leurs coûts salariaux unitaires enregistré ces dernières années. La maîtrise du coût salarial est importante, mais des efforts de productivité et de redéploiement à la fois géographique et technologique de nos exportations sont absolument nécessaires aussi pour regagner de la compétitivité et des parts de marché.

La progression du chômage a été contenue en 2009 grâce à une certaine résistance de l'emploi attribuable à une forte réduction de la productivité horaire et de la durée du travail (notamment due au recours aux dispositifs de chômage temporaire) et par une atonie inattendue de l'offre de travail concentrée sur les classes d'âge jeune. Le chômage serait en progression de 43 000 unités en 2010 et de 34 000 unités en 2011 (concept administratif, y compris les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi).

Par rapport à 2008, année d'éclatement de la crise, la hausse du chômage atteindrait son maximum en 2012, soit 128 000 unités. La reprise plus rapide qu'attendu aura permis d'éviter que cette hausse soit encore plus forte. Le chômage diminuerait lentement à partir de 2013, atteignant encore 698 000 unités en 2015.

Il est déjà acquis que l'objectif en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) prévu par le protocole de Kyoto sera largement rencontré. Sur la période 2008-2012, les émissions de GES atteindraient en moyenne annuelle 131 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit près de 4 millions de tonnes de moins que l'objectif fixé, grâce aux politiques menées en matière de lutte contre le changement climatique, en raison d'un niveau d'activité économique durablement enta-

mé par la récession de 2009 et du fait de l'évolution des prix énergétiques. A l'horizon 2015, la trajectoire des émissions de GES paraît compatible avec l'objectif auquel la Belgique a souscrit pour 2020 dans le cadre du Paquet Climat-Energie de l'UE en ce qui concerne les émissions des secteurs non soumis au régime des permis d'émission. Par contre, d'importants efforts seront nécessaires pour atteindre l'objectif fixé pour 2020 en matière d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation brute finale d'énergie.

Le déficit de l'ensemble des administrations publiques reviendrait à 4,8% du PIB en 2010, soit 16,9 milliards d'euros. A politique inchangée, à partir de 2011, il dépasserait à nouveau 5% du PIB. L'effort d'assainissement budgétaire à réaliser par la Belgique pour ramener ce déficit à 3% du PIB en 2012 et revenir à l'équilibre budgétaire en 2015 – conformément aux engagements indiqués dans le Programme de stabilité de janvier 2010 - est dès lors considérable.

Le déficit serait alimenté par un solde hors charges d'intérêt qui resterait négatif pendant toute la période de projection (autour de -1% du PIB) et des charges d'intérêt croissantes (de 3,7% du PIB en 2009 à 4,5% du PIB en 2015). On enregistrerait une évolution divergente des dépenses de prestations sociales, qui s'accroissent (de +1,1% du PIB sur l'ensemble de la période de projection) alors que les autres dépenses primaires seraient en recul. Cette évolution des prestations sociales est due principalement à l'augmentation des dépenses de soins de santé et de pensions. L'effet boule de neige, réenclenché depuis 2009, ferait repasser la dette publique au-dessus de 100% du PIB dès 2011.

Toujours à politique inchangée, la répartition du déficit budgétaire entre niveaux de pouvoir évoluerait à moyen terme de façon extrêmement contrastée : les communautés et régions dans leur ensemble reviendraient progressivement à l'équilibre à l'horizon 2015, alors que l'Entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale considérés globalement), après avoir ramené son déficit de 5,1% du PIB en 2009 à 4% du PIB en 2010, verrait celui-ci se creuser pour atteindre 4,9% du PIB en 2015. En 2015, le déficit du pouvoir fédéral atteindrait 3,8% du PIB et celui de la sécurité sociale 1,1% du PIB, en l'ab-

sence de prorogation d'une dotation exceptionnelle du pouvoir fédéral à la sécurité sociale qui limite le déficit de celle-ci en 2010 et 2011. Les pouvoirs locaux seraient également confrontés, en l'absence de mesures nouvelles, à une situation déficitaire (0,2% du PIB en 2009, 0,4% du PIB en 2015) qui implique la persistance d'un déficit pour l'Entité II (communautés, régions et pouvoirs locaux, considérés globalement).

Le problème de l'assainissement budgétaire reste donc entier pour l'ensemble des administrations publiques comme pour le pouvoir fédéral, la sécurité sociale et les pouvoirs locaux. Il apparaît que les communautés et régions ont mis en place une politique budgétaire restrictive de court et de moyen terme qui devrait permettre, en tout cas pour ces entités considérées dans leur ensemble, de restaurer l'équilibre de leurs finances. Cependant, le difficile problème du partage de l'effort d'assainissement entre l'Entité I et l'Entité II en vue de réaliser l'équilibre global pour 2015 reste posé. L'Entité II est par ailleurs confrontée à la nécessité de procéder au rééquilibrage des finances des pouvoirs locaux. En tout état de cause, la partie de l'assainissement budgétaire à prendre en charge par l'Entité I constitue un défi énorme, vu : (i) l'ampleur probable de l'effort nécessaire, (ii) des arbitrages à effectuer entre dépenses sociales, recettes fiscales et mesures relatives à la gestion publique (iii) et le poids des postes budgétaires régis par des dispositions légales.

Au sein de l'Entité I, la stratégie favorisant la réduction de la dette et de sa charge en vue notamment de compenser le coût budgétaire du vieillissement reste l'axe à privilégier afin de garantir la viabilité des systèmes sociaux. Celui-ci devrait être complété par des politiques visant à accroître le taux d'emploi, particulièrement des travailleurs âgés, qui reste le défi majeur pour la Belgique et ses Régions.

La publication "Perspectives économiques 2010-2015" peut être commandée, consultée et téléchargée via le site www.plan.be.

Pour plus d'informations:
Francis Bossier, 02/507.74.43, fb@plan.be
Igor Lebrun, 02/507.73.49, il@plan.be

Principaux résultats macroéconomiques

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne de période	
								2004- 2009	2010- 2015
DEMANDE ET PRODUCTION (euros chaînés, année de référence 2000)^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée ^a	-1,5	0,8	1,2	1,8	1,9	2,0	2,0	0,9	1,6
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	1,5	1,5	1,2	2,2	2,0	2,0	2,1	1,9	1,8
- Formation brute de capital fixe	-4,1	-1,4	3,0	3,1	1,7	2,3	2,6	4,0	1,9
. Entreprises ^b	-6,1	-1,1	2,5	3,4	3,8	3,3	2,9	4,6	2,5
. Administrations publiques	9,6	-2,9	15,7	5,2	-12,9	-2,4	3,3	3,4	1,0
. Logements	-2,8	-2,0	0,3	1,7	1,6	1,0	1,3	2,9	0,6
- Variations de stocks ^c	-1,8	0,2	0,0	0,0	-0,0	0,0	0,0	-0,0	0,0
- Dépenses intérieures totales	-3,1	0,7	1,6	2,2	1,9	2,1	2,1	2,2	1,8
- Exportations de biens et services	-10,9	4,7	3,7	4,6	4,6	4,4	4,4	1,9	4,4
- Total des utilisations finales	-6,8	2,4	2,5	3,3	3,1	3,2	3,2	2,0	2,9
- Importations de biens et services	-11,1	3,8	3,6	4,5	4,3	4,3	4,4	2,3	4,1
- PIB	-3,0	1,4	1,7	2,3	2,1	2,3	2,3	1,5	2,0
- PIB (prix courants)	-1,9	3,0	3,4	4,0	3,8	3,9	4,0	3,5	3,7
PRIX ET TAUX D'INTERET^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée	0,0	1,8	1,7	1,6	1,7	1,8	1,9	2,5	1,8
- Indice santé	0,6	1,3	1,6	1,5	1,6	1,8	1,9	2,0	1,6
- Formation brute de capital fixe	-2,1	1,2	1,4	1,6	1,8	1,7	1,6	1,9	1,6
- Exportations de biens et services	-5,1	2,8	1,7	1,3	1,7	1,9	2,0	1,7	1,9
- Importations de biens et services	-7,1	3,6	2,0	1,3	1,8	2,0	2,1	2,0	2,1
- Termes de l'échange	2,1	-0,7	-0,2	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,3	-0,2
- Déflateur du PIB	1,1	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	2,0	1,6
- Taux d'intérêt à long terme (à 10 ans, niveau)									
. nominal	3,9	3,7	4,0	4,7	4,8	4,8	4,8	4,0	4,5
. réel	3,9	1,9	2,3	3,1	3,1	3,0	2,9	1,5	2,7
- Taux d'intérêt à court terme (à 3 mois, niveau)									
. nominal	0,7	0,5	1,3	2,1	2,5	2,8	3,0	2,5	2,0
. réel	0,6	-1,4	-0,5	0,5	0,9	1,0	1,1	0,1	0,3
EMPLOI ET CHOMAGE									
- Emploi total, en milliers	4437,6	4404,8	4412,2	4457,3	4505,9	4557,2	4604,4	4340,3	4490,3
. différence en milliers	-23,3	-32,8	7,4	45,0	48,6	51,3	47,1	46,2	27,8
. variation en %	-0,5	-0,7	0,2	1,0	1,1	1,1	1,0	1,1	0,6
- Chômage total, définition BFP, en milliers	645,7	688,9	723,0	728,2	725,3	713,1	698,0	665,9	712,7
. différence, en milliers	45,0	43,2	34,1	5,2	-2,9	-12,1	-15,1	-6,5	8,7
- Taux de chômage, définition BFP	12,5	13,3	13,9	13,8	13,7	13,3	13,0	13,1	13,5
- Demandeurs d'emploi, en milliers	550,9	600,6	636,2	643,1	641,0	628,8	614,0	552,2	627,3
. différence en milliers	51,1	49,7	35,6	6,9	-2,0	-12,3	-14,8	2,1	10,5
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) ^(*)	-1,5	2,0	1,0	1,4	1,3	1,3	1,5	0,6	1,4
REVENUS									
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) ^(*)	2,2	-0,9	-0,1	0,6	1,3	1,5	1,5	0,2	0,6
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) ^(*)	4,3	-1,1	0,9	0,8	1,8	1,9	2,0	2,0	1,0
- Revenu disponible réel des particuliers ^(*)	2,7	-0,7	1,3	1,9	2,0	1,9	1,9	1,5	1,4
- Taux d'épargne des particuliers ^a	20,0	18,6	18,6	18,6	18,7	18,6	18,4	16,5	18,6
- Masse salariale en % du revenu national	52,4	51,3	51,0	50,8	50,9	51,1	51,3	50,4	51,1
- Taux de marge des entreprises ^d	28,1	30,0	30,4	30,9	30,8	30,7	30,6	29,5	30,5
- Taux de rentabilité brute du capital ^e	15,8	17,0	17,4	17,9	18,0	18,0	18,2	16,8	17,7

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne de période	
								2004- 2009	2010- 2015
FINANCES PUBLIQUES									
- Taux de prélèvement obligatoire ^(**)	42,9	43,3	43,4	43,3	43,2	43,2	43,4	43,7	43,3
- Capacité(+) ou besoin de financement(-) de l'ensemble des administrations publiques									
. en milliards d'euros	-20,1	-16,9	-18,5	-20,1	-20,6	-21,2	-22,1	-5,7	-19,9
. en % du PIB	-5,9	-4,8	-5,1	-5,4	-5,3	-5,3	-5,3	-1,7	-5,2
- Dette publique totale									
. en % du PIB	96,6	98,5	100,4	101,9	103,4	104,7	105,9	90,9	102,5
BALANCE EXTÉRIEURE									
- Exportations nettes									
. en milliards d'euros	8,3	9,1	9,1	10,0	10,9	11,8	12,4	10,4	10,5
. en % du PIB	2,4	2,6	2,5	2,7	2,8	2,9	3,0	3,3	2,7
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	5,6	6,5	6,5	7,2	7,8	8,3	8,7	8,7	7,5
. en % du PIB	1,7	1,9	1,8	1,9	2,0	2,1	2,1	2,8	2,0
CROISSANCE DES BRANCHES D'ACTIVITÉ^(*)									
(valeurs ajoutées brutes aux prix de base en volume)									
- Industrie (total), dont	-5,7	1,0	1,3	1,7	1,6	1,8	1,7	0,7	1,5
. Industries manufacturières	-8,0	1,2	1,2	1,6	1,5	1,6	1,6	-0,3	1,4
. Construction	-2,9	0,7	2,1	2,7	2,4	2,8	2,5	2,5	2,2
- Services marchands, dont	-2,8	1,9	2,1	2,8	2,7	2,8	2,8	1,8	2,5
. Transports et communication	-5,4	0,7	2,2	3,3	3,4	3,5	3,5	0,2	2,8
. Autres services marchands ^f	-2,5	2,1	2,0	2,8	2,6	2,7	2,7	2,0	2,5
- Services non marchands	0,1	0,7	0,8	1,4	1,3	1,3	1,3	0,9	1,1

a. Ménages + ISBL au service des ménages.

b. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des Administrations publiques.

c. Contribution à la variation du PIB.

d. Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée aux prix de base - secteur marchand hors agriculture.

e. Excédent brut d'exploitation en pour cent du stock de capital actualisé au coût de remplacement - secteur marchand hors agriculture.

f. Y compris commerce et horeca, crédit et assurances, santé et action sociale.

(*) Taux de croissance en %.

(**) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapportés au PIB.